



Commission
européenne

NOTE DE SYNTHÈSE

METTRE FIN AU TRAVAIL DES ENFANTS

ET PROMOUVOIR UNE PRODUCTION DURABLE DU CACAO EN CÔTE D'IVOIRE ET AU GHANA



Partenariats
internationaux

AVERTISSEMENT

Ce rapport a été préparé par Mei Celesta Regina Zegers et Godwin Kojo Ayenor contractés par le Transport & Infrastructure Expertise Group EZHZ (TiEG) en 2020 pour la Commission européenne, direction générale des partenariats internationaux (https://ec.europa.eu/info/departments/international-partnerships_fr).

Ce rapport a été préparé avec le soutien financier de l'Union européenne. Les opinions exprimées dans ce document sont celles des consultants et ne reflètent en aucun cas l'opinion officielle de la Commission européenne.

EuropeAid/138778/DH/SER/Multi, Contrat spécifique n° 2019/411-610

De plus amples informations sur l'Union européenne sont disponibles sur Internet (<http://europa.eu>).

© Union européenne, 2021

Reproduction autorisée sous réserve de mention de la source.

TABLE DES MATIÈRES

LE DÉFI MONDIAL CONSISTANT À METTRE FIN AU TRAVAIL DES ENFANTS	4
LE TRAVAIL DES ENFANTS DANS LA PRODUCTION DE CACAO EN CÔTE D'IVOIRE ET AU GHANA	5
LES PRINCIPAUX RÉSULTATS ET CONCLUSIONS	9
PRINCIPALES PARTIES PRENANTES ET APPROCHES EN VIGUEUR	10
LES PRINCIPAUX DÉFIS IDENTIFIÉS	12
LES SOLUTIONS INTÉGRÉES PROPOSÉES SONT:	14
SOLUTIONS GÉNÉRALES	14
SOLUTIONS SPÉCIFIQUES	15
PROPOSITIONS ADDITIONNELLES SPÉCIFIQUES AU PAYS	18
RECOMMANDATIONS AUX PRINCIPALES PARTIES PRENANTES	18
PRÉSENTATION DES RÉSULTATS	20

LE DÉFI MONDIAL CONSISTANT À METTRE FIN AU TRAVAIL DES ENFANTS

Le défi consistant à mettre fin au travail des enfants reste très répandu dans le monde, alors que 160 millions d'enfants¹ sont astreints au travail. Environ la moitié (70 millions) de ces enfants sont engagés dans le secteur agricole, notamment l'agriculture, l'élevage, la sylviculture, la pêche et l'aquaculture. Entre 2012 et 2020, le travail des enfants dans l'agriculture en Afrique a en réalité augmenté au lieu de diminuer².

Les objectifs de développement durable entendent mettre fin au travail des enfants sous toutes ses formes d'ici 2025 (cible 8.7 des ODD).

160 millions

d'enfants sont astreints au travail

79 millions

de ces enfants sont astreints aux pires formes de travail

70%

du travail des enfants concerne l'agriculture, un secteur dangereux pour les enfants qui y travaillent

Plus de **87 millions**

d'enfants au travail se trouvent en Afrique subsaharienne, soit plus que dans tout le reste du monde.

Près de **1 enfant sur 4** en Afrique subsaharienne est astreint au travail, dont **80 %** dans l'agriculture

DANS LE MONDE,
70 %
DU TRAVAIL
DES ENFANTS
SURVIENT DANS
LE SECTEUR DE
L'AGRICULTURE



Côte d'Ivoire, © Alamy

1 Bureau international du travail et Fonds des Nations unies pour l'enfance, Travail des enfants: Estimations mondiales 2020, tendances et le chemin à suivre, BIT et UNICEF, New York, 2021.

2 Ibid.

LE TRAVAIL DES ENFANTS DANS LA PRODUCTION DE CACAO EN CÔTE D'IVOIRE ET AU GHANA

Le chocolat est une industrie mondiale qui pèse 130 milliards de dollars US,³ et deux pays seulement, la Côte d'Ivoire et le Ghana, représentent environ 60 % de la production mondiale totale.

Une étude réalisée en 2019⁴ indique que la prévalence globale du travail des enfants dans les zones de production de cacao en Côte d'Ivoire et au Ghana n'a pas sensiblement diminué au cours des 10 dernières années. On observe une réduction du travail des enfants dans certaines localités et, plus spécifiquement, parmi les ménages où des initiatives visant à lutter contre le travail des enfants ont été mises en œuvre.⁵ Cependant, l'augmentation de la production de cacao et du coût de la main-d'œuvre a également entraîné une augmentation du travail des enfants dans des zones que les initiatives de réduction du travail des enfants n'ont pas encore couvertes ou dans lesquelles les acquis des programmes de sensibilisation au travail des enfants n'ont pas été maintenus.

La législation et les politiques nationales des deux pays ont été en grande partie alignées sur les conventions internationales relatives au travail des enfants et ratifiées dans les deux pays

(Conventions 138 et 182). Les deux pays disposent de plans d'action nationaux pour éradiquer le travail des enfants. Le Ghana entreprend des démarches pour élaborer un plan d'action national sur les entreprises et les droits de l'homme.⁶

L'économie de la Côte d'Ivoire a connu une croissance rapide au cours des dernières années.⁷ Le taux de croissance du PIB était de 7,4 % en 2018 et de 6,9 % en 2019.⁸ Il est difficile de faire des projections pour 2020 en raison de l'incertitude qui règne à la suite de la pandémie de COVID-19. Le cacao représente jusqu'à 30 % du PIB total⁹, tandis que 70 à 85 % des revenus des cultivateurs de cacao dépendent du cacao.¹⁰ Les régions productrices de cacao sont situées dans la partie sud du pays.

La population de la Côte d'Ivoire s'élève à près de 26 millions d'habitants, les enfants de moins de 15 ans représentant une très forte proportion (42 %).¹¹ Par ailleurs, 21 % de la population est âgée de 15 à 24 ans.¹² Le taux de chômage total au sein de la population active est de 3,4 %¹³, dont 35 % de jeunes âgés de 15 à 35 ans.¹⁴ Près de la moitié de la population (49,2 %) vit dans des zones rurales (2018).¹⁵

3 Forum économique mondial (2020), Cocoa's Bittersweet Supply Chain. Disponible sur www.weforum.org/agenda/2020/11/cocoa-chocolate-supply-chain-business-bar-africa-exports/. Consulté le 15/11/2020. Données mises à disposition pour un usage non commercial.

4 Souvent appelé le «Rapport NORC» de NORC à l'Université de Chicago (2020), Évaluation des progrès accomplis dans la réduction du travail des enfants dans les régions productrices de cacao de Côte d'Ivoire et du Ghana. Chicago: Université de Chicago. Toutes les données figurant dans ce paragraphe sont issues de l'étude NORC.

5 Plan Cacao Nestlé (2017), Lutter contre le travail des enfants: Rapport 2017, Genève: Plan Cacao Nestlé, International Cocoa Initiative (ICI). NORC à l'Université de Chicago (2020), Assessment of Effectiveness of Cocoa Industry. Interventions in Reducing Child Labor in Cocoa Growing Areas of Côte d'Ivoire and Ghana. Chicago: Université de Chicago.

6 Faracik, B. (2017), Étude: Mise en œuvre des principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, Bruxelles: Direction générale des politiques externes, département thématique.

7 Banque mondiale (2020) Perspectives économiques en Côte d'Ivoire: Huit graphiques pour comprendre les enjeux de l'urbanisation. Disponible sur www.worldbank.org/fr/country/cotedivoire/publication/cote-divoire-economic-outlook-understanding-the-challenges-of-urbanization-in-height-charts, Consulté le 20 08 2020.

8 Banque mondiale, Base de données de la Banque mondiale. Disponible sur <https://data.worldbank.org/indicator/NY.GDP.MKTP.KD.ZG?locations=CI>. Consulté le 15/08/2020.

9 Capillo, A, Somerville-Large, N (2019), Cocoa Sustainable Livelihoods Landscape Study: Côte d'Ivoire and Ghana, Londres: Fairtrade Foundation.

10 Pluess, J. (novembre 2018), Les droits de l'enfant dans les zones cacaoyères de Côte d'Ivoire, Abidjan: UNICEF Côte d'Ivoire.

11 Nations unies, Département des affaires économiques et sociales, Division de la population (2019). Perspectives de la population mondiale 2019, Volume II: Profils démographiques (ST/ESA/SER.A/427). NY: ONU.

12 Ibid.

13 Banque mondiale (2020), Chômage, total (% de la population active totale) Côte d'Ivoire. Disponible sur <https://data.worldbank.org/indicator/SL.UEM.TOTL.ZS>. Consulté le 03/12/2020.

14 Banque mondiale (2020) Perspectives économiques en Côte d'Ivoire: Huit graphiques pour comprendre les enjeux de l'urbanisation. Disponible sur www.worldbank.org/fr/country/cotedivoire/overview, Consulté le 20 08 2020.

15 Banque mondiale, Base de données de la Banque mondiale. Disponible sur <https://data.worldbank.org/topic/urban-development?locations=CI>. Consulté le 23/06/2020.

L'éducation est obligatoire pour les enfants âgés de 6 à 16 ans en Côte d'Ivoire. Le taux net de scolarisation est de 7,8 % dans le pré-primaire, 91,1 % dans le primaire¹⁶; dans le secondaire, le taux net de scolarisation des filles est de 39 % et celui des garçons de 48 %.

Le taux de croissance économique du **Ghana** a été estimé à 6,5 % pour 2019.¹⁷ L'industrie est le secteur le plus important au Ghana avec 34 % du PIB, tandis que le cacao représente 1,6 % du PIB.¹⁸ Au Ghana, le cacao est principalement cultivé dans six régions de la moitié sud du pays.¹⁹

Sur une population de 30 millions d'habitants, 52 % ont moins de 18 ans²⁰, et la population rurale représente 44 %.²¹ Environ 23,4 % de la population vit sous le seuil de pauvreté.²² Comme en Côte d'Ivoire, la pauvreté implique que les agriculteurs n'ont souvent pas les ressources nécessaires pour embaucher une main-d'œuvre adulte. On estime que le cacao représente environ deux tiers des revenus des quelque 800 000 cultivateurs de cacao ghanéens.²³ Bien que la pauvreté ait diminué, l'inégalité des revenus et les inégalités géographiques et entre les genres continuent de poser problème.²⁴ Le niveau de l'indice de Gini mesurant l'inégalité est élevé: 43,5.²⁵

1,56 million

d'enfants sont astreints au travail dans le secteur du cacao en Côte d'Ivoire et au Ghana,

790.000

de ces enfants en Côte d'Ivoire et

770.000

au Ghana

57% sont des garçons et
43% sont des filles

Le travail des enfants dans le cacao **a diminué** dans les localités où des initiatives de réduction ont été mises en œuvre et a augmenté dans les zones où elles ne l'ont pas été.

Les initiatives directes n'ont couvert qu'entre **10 % et 20 %** des communautés productrices de cacao

16 Ibid.

17 Banque mondiale, Base de données de la Banque mondiale. Disponible sur <https://data.worldbank.org/indicator/NY.GDPMKTP.KD.ZG?locations=CI>. Consulté le 15/08/2020.

18 Ghana Statistical Service (2019), Rebased 2013-2018 Annual Gross Domestic Product, Accra: Ghana Statistical Service.

19 Carte de Amegashie-Duvon, E. (COCOBOD) (2014), Ghana's Sustainability Standards, Certification and Director Dialogue: Producers & Industry, Réunion, Zurich: ICCO (diapositive 2).

20 Nations unies, Département des affaires économiques et sociales, Dynamique de la population. (2019), Perspectives de la population mondiale 2019. Disponible sur <https://population.un.org/wpp/Download/Standard/Population/>. Consulté le 23/07/2020.

21 Trading Economics (2020). Taux de croissance annuel du PIB du Ghana | Données 2000-2020 | Prévisions 2021-2022 | Calendrier. Disponible sur <https://tradingeconomics.com/ghana/gdp-growth-annual>. Consulté le 29/06/2020.

22 Ibid.

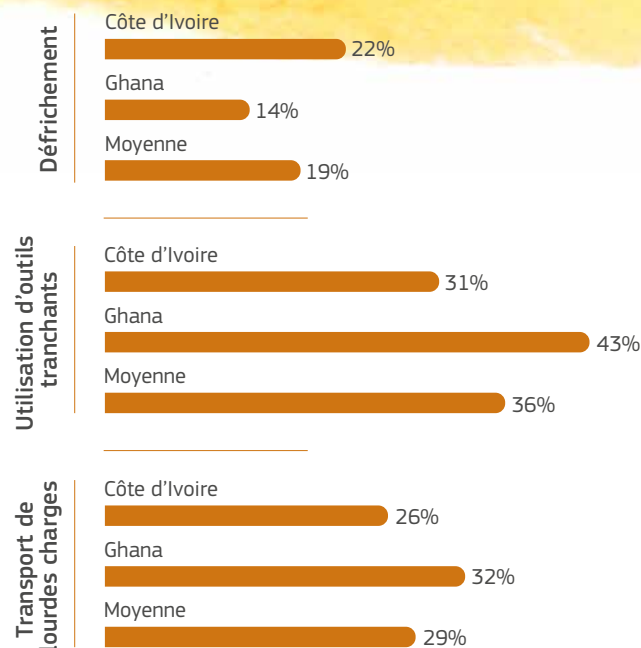
23 ICI (2017), Les producteurs de cacao au Ghana vivent dans la pauvreté et la vulnérabilité économique. Disponible sur <https://cocoainitiative.org/fr/news-media-post/cocoa-farmers-in-ghana-experience-poverty-and-economic-vulnerability/>. Consulté le 15/06/2020.

24 AllAfrica (2019), Ghana: «Inequality Remains Challenge in Ghana», Disponible sur <https://allafrica.com/stories/201908230575.html>. Consulté le 15/08/2020. PNUD (2020), Rapport sur le développement humain 2019: Au-delà des revenus, des moyennes et du temps présent: les inégalités de développement humain au XXI^e siècle. NY: PNUD. Tanaka, T., Nuamah, C., Geiger, M. (2018), Ghana's challenges: Widening regional inequality and natural resource depreciation. Disponible sur: <https://blogs.worldbank.org/africacan/ghanas-challenges-widening-regional-inequality-and-natural-resource-depreciation>. Consulté le 20/06/2020.

25 PNUD (2020), Rapport sur le développement humain 2019: Au-delà des revenus, des moyennes et du temps présent: les inégalités de développement humain au XXI^e siècle. NY: PNUD

Prévalence des principales tâches dangereuses inhérentes au travail des enfants dans les zones de production de cacao.²⁶

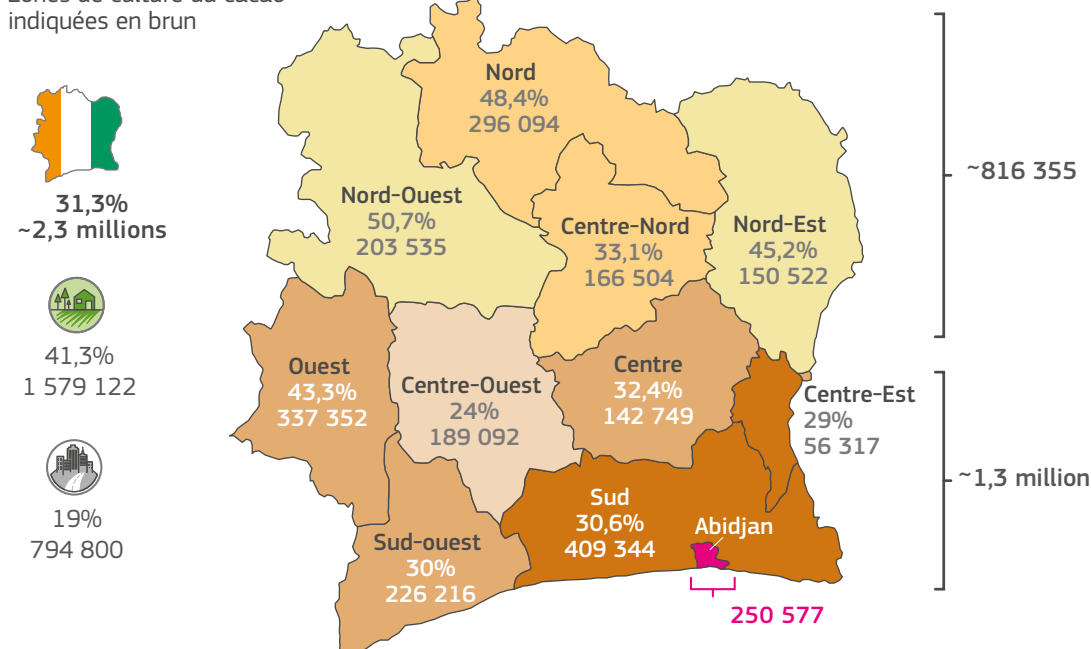
LES OBJECTIFS GÉNÉRAUX DE L'ÉTUDE:



- Analyser les causes profondes du travail des enfants dans la chaîne de valeur du cacao et identifier les principales lacunes à corriger
- Proposer des solutions pour éradiquer le travail des enfants dans la chaîne de valeur du cacao et promouvoir une production de cacao responsable et durable en Côte d'Ivoire et au Ghana.

Estimation de la prévalence du travail des enfants :

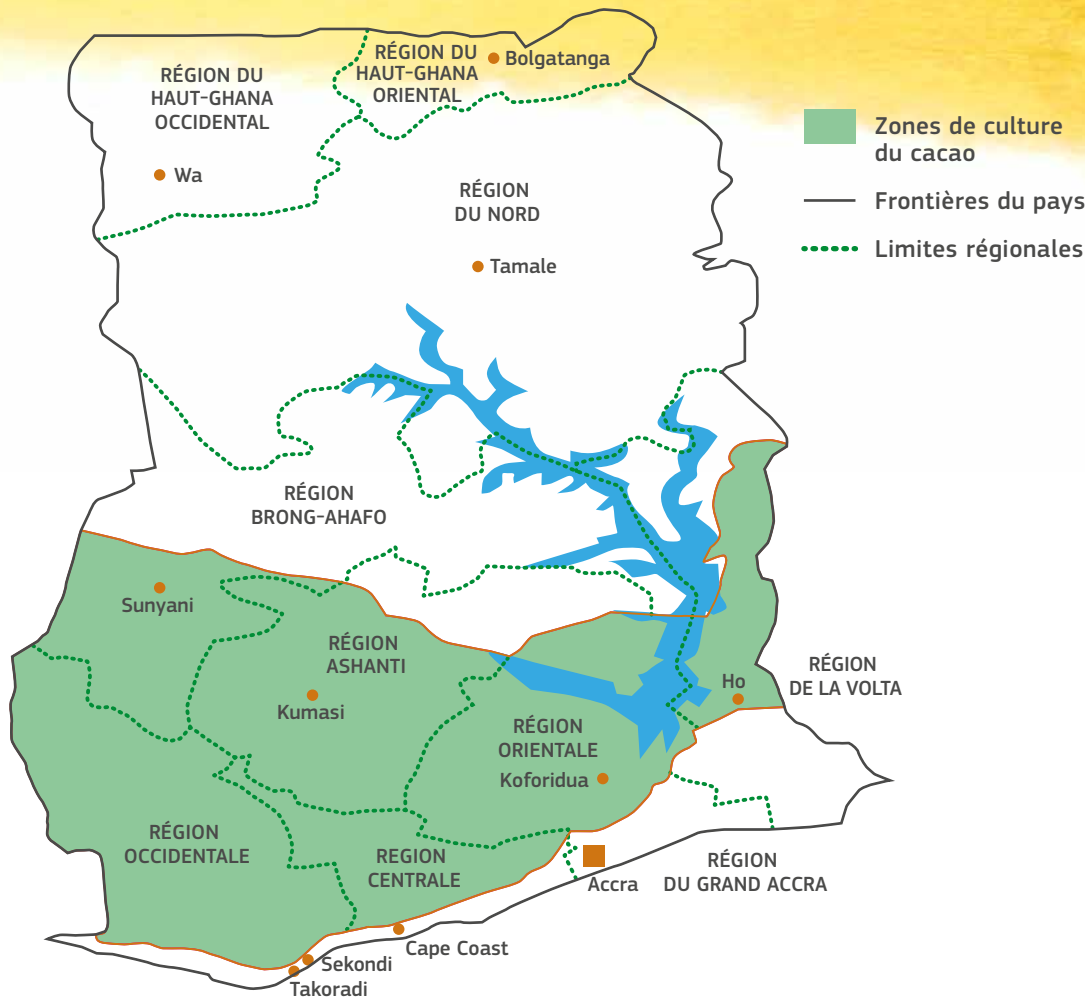
Zones de culture du cacao indiquées en brun



Estimation de la prévalence du travail des enfants et des zones cacaoyères en Côte d'Ivoire (Adapté d'une image fournie par l'UNICEF en 2020 et utilisée avec autorisation)

²⁶ Tableau basé sur les résultats de NORC à l'Université de Chicago (2020), Évaluation des progrès accomplis dans la réduction du travail des enfants dans les régions productrices de cacao de Côte d'Ivoire et du Ghana. Chicago: Université de Chicago.

Carte montrant les six régions cacaoyères du Ghana



MÉTHODOLOGIE

- L'objectif de la recherche a été atteint par le biais d'une analyse détaillée des causes profondes du travail des enfants et d'une analyse triangulée d'entretiens principalement virtuels avec les principales parties prenantes, de documentation et d'informations sur Internet. Un exercice de recensement des parties prenantes a été effectué pour identifier les participants à la chaîne de valeur du cacao et les entités influentes dans le contexte global. Cet exercice a été suivi d'une analyse interactive de l'impact attendu des solutions proposées sur l'éradication du travail des enfants et la production durable de cacao, au cours de laquelle les parties prenantes ont eu l'occasion de commenter les résultats préliminaires lors d'un webinaire international très suivi sur l'étude.
- **Des entretiens ont été menés avec 137 parties prenantes de 100 entités.** Les personnes interrogées étaient notamment des informateurs de l'industrie cacaoyère, des responsables gouvernementaux clés, des représentants des institutions et des délégations de l'Union européenne, les Nations unies, des fondations et des organisations à but non lucratif (ONG), et des organisations de travailleurs et d'employeurs. Un exercice de recensement impliquant plus de 150 acteurs clés a été réalisé. Plus de 600 documents et 200 sites web ont été analysés à l'aide du logiciel de données qualitatives Atlas.ti.²⁷

27 Atlasti.com/fr/

LES PRINCIPAUX RÉSULTATS ET CONCLUSIONS

Malgré de nombreux efforts, l'éradication du travail des enfants et la promotion d'une production cacaoyère durable se sont avérées plus complexes que prévu.

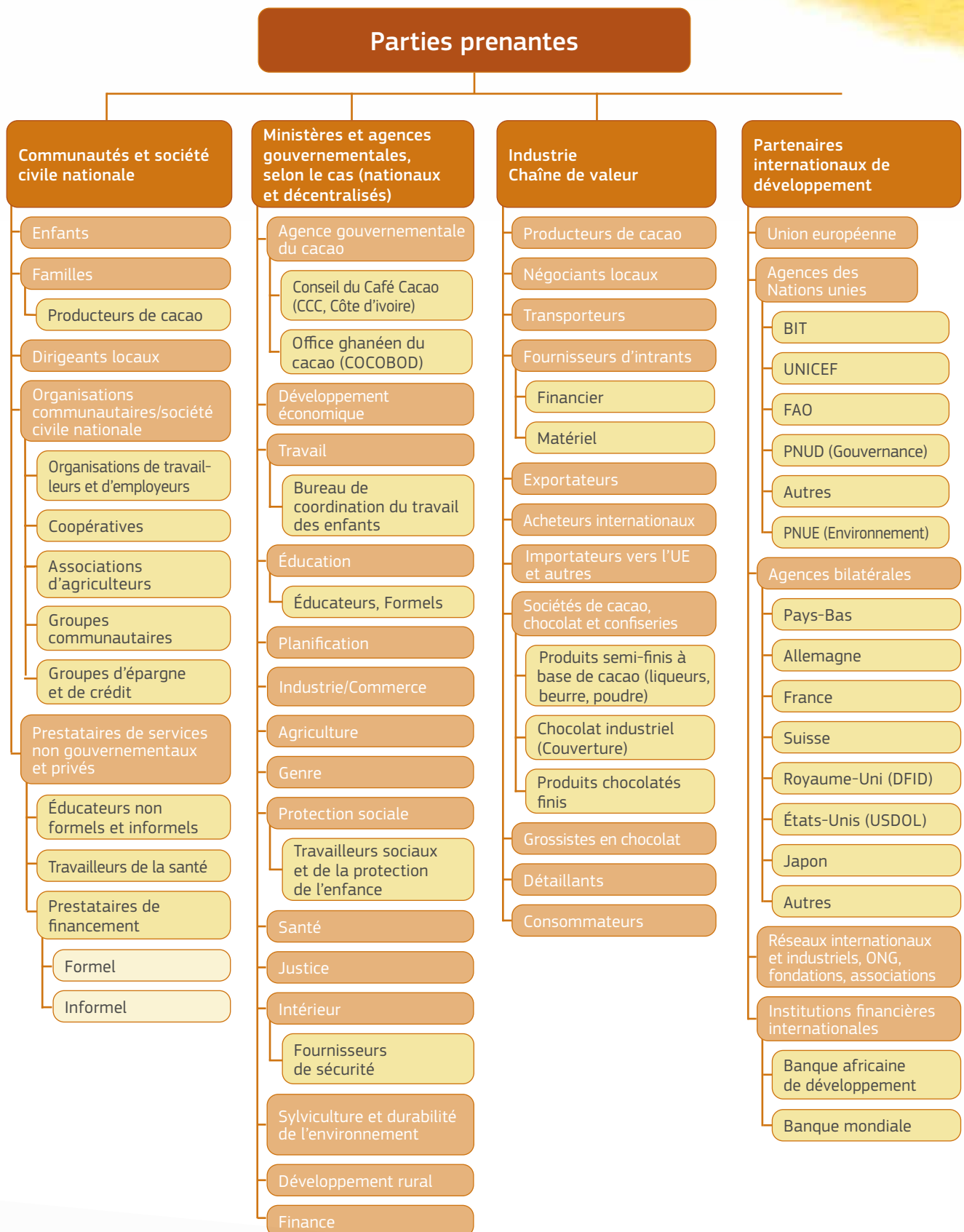
Les raisons justifiant le travail des enfants sont multiples, et les effets partiels des initiatives en la matière s'expliquent par plusieurs facteurs. Les principales conclusions peuvent être résumées comme suit:

- 1** Les efforts visant à éradiquer le travail des enfants ne sont pas suffisamment et structurellement intégrés dans un **système de soutien institutionnel opérationnel**.
- 2** Une **approche systémique plus large** est indispensable.
- 3** La **réduction de la pauvreté, l'éducation, l'attention portée aux jeunes, le genre et la déforestation** requièrent une plus grande attention.

Maintenir le *statu quo*, ou même améliorer quelque peu la situation, ne sera pas suffisant. Les efforts actuels ont eu un certain impact local dans les communautés ciblées, mais ne sont pas suffisants pour produire un effet large et durable. Il est impératif d'instaurer un niveau de collaboration particulièrement élevé entre les responsables de la mise en œuvre au niveau décentralisé (niveau local) et d'améliorer la structure institutionnelle globale et la collaboration.



PRINCIPALES PARTIES PRENANTES ET APPROCHES EN VIGUEUR



Les programmes visant à éradiquer le travail des enfants dans la production de cacao sont principalement mis en œuvre par les gouvernements, les fondations et les réseaux. Les **gouvernements** des pays producteurs de cacao financent la planification des cadres juridiques et politiques nationaux et locaux, le développement des services sociaux et des infrastructures qui ont un impact sur le travail des enfants. L'**industrie du cacao** et les **agences multilatérales et bilatérales** financent la plupart des initiatives directes au niveau communautaire.

Au niveau communautaire, les efforts de divers projets d'intervention et les initiatives de commerce équitable ont obtenu quelques résultats. Des actions de sensibilisation ont été menées visant à modifier les comportements relatifs aux risques que présente le travail des enfants pour leur développement et pour un développement économique limité. Les communautés ont bénéficié de fournitures scolaires, d'initiatives d'alphabétisation des parents, d'activités de diversification des revenus, de programmes d'épargne et de crédit volontaires, d'actions communautaires contre le travail des enfants et d'autres programmes. Certaines interventions ont également apporté un soutien en termes d'infrastructures, comme la construction de salles de classe.

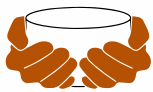
Les parties prenantes interrogées ont estimé que les programmes existants ne couvrent qu'entre 10 et 20 % des ménages producteurs de cacao dans les deux pays.²⁸ La plupart des sociétés interrogées ont insisté sur le fait que l'objectif à terme des programmes est de garantir que toutes les chaînes d'approvisionnement des communautés cacaoyères soient couvertes par des programmes d'éradication du travail des enfants.

Les évaluations des projets antérieurs sur le travail des enfants dans le secteur du cacao et d'autres projets agricoles révèlent que la durabilité de ces initiatives n'est pas aussi solide qu'on pourrait le souhaiter.²⁹ La mesure dans laquelle les enfants de la communauté ne sont pas impliqués dans le travail des enfants restera indéterminée, tant que toutes les actions ne seront pas intensifiées et mieux coordonnées. La pauvreté, le manque de services sociaux, le besoin urgent de plus d'infrastructures physiques, telles que des routes, des écoles, des centres de santé et des bureaux de services de protection de l'enfance, sont autant de facteurs restrictifs.

28 Comme indiqué également dans l'ICI (2020), La stratégie 2021-2026 de l'ICI, Genève: ICI.

29 Comme le soulignent diverses évaluations, y compris celles réalisées par le chef d'équipe de cette étude et les entretiens menés avec des spécialistes au cours de l'étude. Les évaluations sont trop nombreuses pour être toutes citées ici, mais elles sont disponibles auprès du BIT, de l'ICI et du ministère du Travail des États-Unis.

LES PRINCIPAUX DÉFIS



1. Pauvreté des ménages de cultivateurs de cacao

• Les prix des fèves de cacao à la sortie de l'exploitation sont bas, bien que l'analyse des écarts indique que l'augmentation des prix ne suffira pas à résoudre les problèmes liés à l'éradication du travail des enfants. Les rendements agricoles par hectare sont faibles en raison du vieillissement des arbres, de l'infertilité des sols et de l'obsolescence des méthodes de production. Les agriculteurs empiètent sur les terres forestières pour augmenter les rendements, ce qui contribue à la destruction de l'environnement. Il n'existe guère de revenus diversifiés provenant d'autres sources que le cacao pour compléter les revenus, alors que les agriculteurs sont souvent amenés à payer des services publics, tels que le matériel et les fournitures scolaires des enfants, les examens, certains types de soins de santé et d'autres coûts.³⁰



2. Environnements institutionnels déficients

• Les programmes relatifs au travail des enfants ont été mis en œuvre dans des environnements dotés de faibles capacités techniques et logistiques. L'intégration du travail des enfants dans les politiques et programmes pertinents s'est avérée limitée. Ceci est vrai à tous les niveaux, mais plus particulièrement au niveau local et décentralisé.



3. Faible application des cadres juridiques et réglementaires

• La mise en œuvre de la protection des enfants contre l'exploitation du travail, les autres formes d'exploitation, les abus et la négligence reste limitée. L'interdépendance du travail des enfants et d'autres formes d'abus, de négligence et d'exploitation n'est pas reconnue.



4. Manque d'accès à des services de protection de l'enfance de qualité

• Il est impératif de développer l'enregistrement des naissances, l'identification et le traitement des cas de travail des enfants et d'autres formes d'exploitation, d'abus et de négligence, gérés par le gouvernement. Des mécanismes de diligence raisonnable et des mécanismes de protection de l'enfance, qui se complètent mutuellement, doivent être renforcés et intégrés.



5. Manque d'accès à une éducation de qualité

• Y compris l'enseignement et la formation professionnels généraux et techniques.



6. Manque d'opportunités de travail décent et d'enseignement et de formation professionnels techniques pour les enfants/jeunes plus âgés

• En particulier dans l'agriculture et les activités annexes, où les jeunes peuvent contribuer au développement dans des conditions de travail sûres.

³⁰ NORC à l'Université de Chicago (2020), Évaluation des progrès accomplis dans la réduction du travail des enfants dans les régions productrices de cacao de Côte d'Ivoire et du Ghana. Chicago: Université de Chicago.



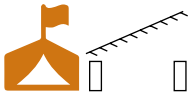
7. Accès limité à des services ciblés de protection sociale, de santé et autres services sociaux

- Les services ne sont pas disponibles, doivent être mieux ciblés, en particulier dans les zones éloignées et difficiles d'accès où le risque de travail des enfants dans la culture du cacao est élevé.



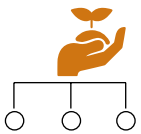
8. Manque d'infrastructures physiques suffisantes et de qualité

- L'insuffisance et la mauvaise qualité des routes, des ponts, des écoles, des structures d'eau, d'assainissement et d'hygiène affectent la pauvreté et, par conséquent, le travail des enfants. Il en résulte un désintérêt et/ou une réticence des enfants à fréquenter les écoles et des parents à les y envoyer.



9. Migration et traite des enfants internes et transfrontaliers

- Les enfants qui travaillent sont victimes de la traite en raison de leur pauvreté au Burkina Faso et au Mali et dans d'autres régions de Côte d'Ivoire et du Ghana. Comparé au travail des enfants par le biais du trafic d'enfants, le recours au travail des enfants au sein de la famille est beaucoup plus important dans les régions productrices de cacao.



10. Faiblesse des organisations agricoles

- Nombre insuffisant et efficacité limitée des organisations agricoles (y compris les coopératives).



11. Déforestation

- La déforestation et d'autres défis environnementaux sont associés à la pauvreté et à la nécessité d'augmenter la production, et sont liés au travail des enfants.



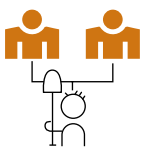
12. Couverture limitée des mécanismes de diligence raisonnable

- La diligence raisonnable dans les communautés productrices de cacao dotées de mécanismes de réduction du travail des enfants couvre de 10 à 20 % des zones de production de cacao. Par conséquent, l'identification, la remédiation et le suivi du travail des enfants sont limités, y compris par les partenaires de développement internationaux/de l'industrie et les gouvernements producteurs.



13. Attention limitée portée à l'inclusion sociale

- Une attention limitée est accordée au genre et à l'inclusion d'autres types de personnes particulièrement vulnérables dans les programmes relatifs au travail des enfants et leur mise en œuvre.



14. Attitudes, coutumes et pratiques socioculturelles

- Les attitudes, coutumes et pratiques socioculturelles, combinées à la pauvreté, font du travail des enfants une solution de repli par rapport à l'embauche de travailleurs adultes.

LES SOLUTIONS INTÉGRÉES PROPOSÉES

SOLUTIONS GÉNÉRALES

1

Mise en place et fonctionnement de plateformes de processus multipartites à tous les niveaux pour éradiquer le travail des enfants et garantir une production durable du cacao.

- Développer un processus multipartite par le biais d'un programme de transformation au niveau international (tel que l'Initiative européenne pour un cacao durable), **national** (participation et médiation dans le cadre du partenariat public-privé (PPP) Children First in Cocoa Framework) et **local** (niveau décentralisé avec un accent mis sur le leadership, la coordination et la responsabilité).
- Mettre en œuvre à chaque niveau, du national au local, des mécanismes de **communication verticale et horizontale, de planification conjointe et de mise en œuvre coordonnée** d'actions synergiques.
- **Élaborer des plans** pour traiter l'ensemble des causes profondes et des lacunes en vue d'éradiquer le travail des enfants.
- Développer des **approches par zone intégrées au paysage** à un niveau décentralisé.

2

Adoption d'une approche systémique avec une amélioration continue des initiatives basées sur un retour d'information cohérent à partir des données quantitatives et qualitatives recueillies sur les initiatives d'éradication du travail des enfants et la prévalence du travail des enfants.

- Développer un **guide d'approche systémique** détaillant les méthodes permettant l'apprentissage collectif des parties prenantes et l'examen régulier de potentielles actions de changement.
- Mettre en œuvre des méthodes de **collecte de données quantitatives et qualitatives** verticales et horizontales. Intégrer le retour d'information collecté dans les canaux de planification, du niveau international et national au niveau communautaire, inversement et horizontalement à chaque niveau.

3

Élaboration et mise en œuvre d'un système opérationnel de gestion axée sur les résultats (GAR), qui s'appuie sur les systèmes de responsabilité de toutes les parties prenantes en matière de diligence raisonnable et qui les étend.

- Élaborer un **guide méthodologique pour le système de GAR** afin de mesurer les contributions au suivi des progrès réalisés par rapport aux objectifs, examiner la diligence raisonnable des sociétés, les méthodes de traçabilité et rendre compte régulièrement des interventions et les intégrer dans les systèmes gouvernementaux.
- Développer des **objectifs clairs** pour les phases de mise en œuvre au fur et à mesure des progrès réalisés et mettre en œuvre le système de GAR pour garantir la responsabilisation.
- Développer des **sanctions légales** en cas de non-conformité afin de garantir un impact réel et définir les normes acceptées comme preuve de conformité.





SOLUTIONS SPÉCIFIQUES

4

Partenariats et initiatives des gouvernements de Côte d'Ivoire et du Ghana et des acteurs du monde des affaires alignés sur les conventions, les normes, les directives internationales, et les politiques et plans nationaux.

- Améliorer et/ou renforcer les partenariats et les accords transfrontaliers existants entre la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) – Côte d'Ivoire, Ghana, Burkina Faso et Mali.
- Intensifier les accords et la mise en œuvre d'initiatives en faveur de l'identification, du retour et de la réintégration des enfants victimes de trafic afin qu'ils rentrent chez eux au Burkina Faso et au Mali.
- Aligner les pratiques des entreprises, le commerce et la mise en œuvre des initiatives sur les priorités nationales et les conventions fondamentales du travail, ainsi que sur les documents d'orientation internationaux relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.
- Veiller à ce que l'éradication du travail des enfants soit directement évoquée et pleinement intégrée dans toutes les politiques et tous les plans de développement économique, en particulier dans les activités économiques ou les investissements liés à l'agriculture. Y compris dans la conception et le suivi des plans.

5

Renforcement d'un environnement favorable à la réduction du travail des enfants et de la déforestation, en accordant une attention particulière à la planification et à la mise en œuvre du développement local, et aux localités à haut risque.

- Renforcer les **cadres juridiques et réglementaires** ainsi que les institutions, et veiller à une meilleure application de la législation destinée à éradiquer le travail des enfants.
- Développer l'expansion de mécanismes de **protection sociale** correctement ciblés pour aider à protéger contre les chocs environnementaux, sanitaires, sociaux et autres (qui conduisent à une plus grande dépendance au travail des enfants).
- Développer des (nouveaux) **plans de développement local** ou adapter les plans existants de sorte qu'ils soient plus complets, mieux intégrés, renforcés et synergiques en matière de travail des enfants dans les systèmes de protection de l'enfance.
- Intégrer et maintenir, à court, moyen et long terme, le **système de suivi et de remédiation du travail des enfants (SSRTE)** et d'autres approches d'initiatives relatives au travail des enfants dans les mécanismes de protection des enfants des gouvernements ivoirien et ghanéen, tout en élargissant la couverture de ces initiatives et la protection des enfants en général.
- Mener une **analyse des capacités** afin d'identifier les forces, les faiblesses et les opportunités de chaque acteur en matière de planification et de mise en œuvre du développement local pour l'éradication du travail des enfants. Se concentrer sur les travailleurs sociaux, les inspecteurs/officiers du travail, les agents de vulgarisation agricole, les inspecteurs scolaires, les agents de santé, les enseignants, la police/gendarmerie, les agents de terrain communautaires, etc. Mener une analyse des capacités pour identifier les forces, les faiblesses et les opportunités de chaque partie prenante.
- Développer et/ou renforcer les capacités de **prestation de services** des institutions clés pour la planification du développement local, la mise en œuvre et l'application des cadres juridiques (districts, préfecture/sous-préfectures, communautés) en accordant une attention particulière à l'inclusion sociale des groupes particulièrement vulnérables et des zones à haut risque.
- Il convient de **mettre l'accent sur les actions conjointes** entre l'industrie et les programmes soutenus par les donateurs et le personnel des collectivités locales pour l'apprentissage sur le terrain et la mise en œuvre d'actions relatives au travail des enfants et à la déforestation. Cela inclut l'identification et la remédiation du travail des enfants ou du potentiel travail des enfants.
- Intensifier la construction d'**infrastructures physiques** en mettant l'accent sur les routes, des écoles accessibles, des infrastructures de santé et de protection de l'enfance et/ou des centres d'orientation uniques pour les enfants qui travaillent ou qui risquent de travailler et/ou d'être exploités, maltraités ou négligés.
- Améliorer la **qualité et l'accès à l'enseignement général**, y compris à des programmes d'alimentation scolaire bien planifiés et à une éducation sur les droits de l'enfant et le travail décent dans l'agriculture.
- Renforcer la fourniture de **services de protection de l'enfance**, y compris l'accès à l'enregistrement des naissances, et le soutien aux enfants victimes d'abus, de négligence et d'autres formes d'exploitation.



6

Réduction de la pauvreté des producteurs de cacao et des travailleurs exerçant des activités auxiliaires dans un contexte d'amélioration des conditions de travail décentes au sein d'un environnement écologiquement durable

- Poursuivre et intensifier les efforts visant à garantir une augmentation continue du **revenu et du prix** du cacao à la sortie de l'exploitation.
- Développer et mettre en œuvre une **production moderne, sans danger**, utilisant des méthodes d'intensification durable de la production de cacao afin d'augmenter les rendements agricoles par hectare sans impact négatif sur l'environnement et sans qu'il soit nécessaire de convertir des terres non agricoles supplémentaires.
- Former les enfants (en tenant compte de leurs intérêts) et les adultes des ménages de producteurs dès l'âge de 15 ans à une **production moderne du cacao, en mettant notamment l'accent sur les méthodes de sécurité et de santé au travail (SST)** dans l'agriculture.
- Développer davantage le système de positionnement global (GPS) et d'autres formes d'**outils de surveillance des exploitations agricoles** pour détecter et suivre les transgressions dans les nouvelles zones forestières.
- Soutenir la promotion de la **diversification des activités économiques** par une évaluation du marché et une formation appropriées.
- Développer l'**agroforesterie** dans les deux pays pour répondre aux besoins de sécurité alimentaire à court terme et, à moyen ou long terme, en tant que source de revenus.
- Soutenir l'expansion des systèmes d'**associations villageoises d'épargne et de crédit (AVEC)** et l'accès aux services financiers formels.
- Développer des mécanismes efficaces pour soutenir davantage la **formalisation des activités cacaoyères informelles** et des activités informelles promues dans le cadre des efforts de diversification.

7

Accroissement et renforcement des organisations d'agriculteurs tout en donnant une voix aux communautés pour un fonctionnement efficace et contribution à la réduction du travail des enfants

- Mettre en place, si nécessaire, renforcer et développer les organisations professionnelles nouvelles et existantes afin d'accroître la productivité et le travail décent pour tous, dans des conditions respectueuses de l'environnement.
- Renforcer les organes communautaires pour lutter contre le travail des enfants, intégrer efficacement les actions dans les systèmes de protection de l'enfance et assurer une production de cacao durable.

8

Renforcement et efficacité des communications relatives au changement de comportement social en matière d'éradication du travail des enfants et de déforestation

- Développer et mettre en œuvre un guide de bonne stratégie de communication pour le changement comportemental et social (SBCC pour social and behaviour change communication) afin de guider les interventions de changement comportemental, sur la base des pratiques efficaces en vigueur.



PROPOSITIONS ADDITIONNELLES SPÉCIFIQUES AU PAYS

9

Côte d'Ivoire

- Veiller à ce que les mécanismes d'**enregistrement des naissances** des enfants d'immigrants multigénérationnels et des enfants de parents inconnus ou d'autres personnes qui seraient autrement apatrides soient fonctionnels et que les enfants obtiennent un acte de naissance.
- Consolider la **gestion des coopératives** pour lutter contre le travail des enfants.

10

Ghana

- Identifier et mettre en œuvre des **réformes institutionnelles** au sein du Ghana Cocoa Board, y compris au CRIG (Cocoa Research Institute of Ghana), pour améliorer la prestation des services.
- Analyser comment l'**exploitation minière illégale** est liée au travail des enfants dans la production de cacao et exerce une influence sur celui-ci; identifier des solutions et les mettre en œuvre.

RECOMMANDATIONS AUX PRINCIPALES PARTIES PRENANTES

1

Gouvernements des pays producteurs de cacao

- Les acteurs clés du processus d'éradication du travail des enfants et de la déforestation demeurent les gouvernements et les populations de Côte d'Ivoire et du Ghana. Il convient de prendre pleinement en considération leurs points de vue concernant leurs propres rôles et responsabilités et ceux des autres acteurs. Les gouvernements de ces deux pays **portent la responsabilité ultime** du bien-être des enfants et des adultes qui travaillent dans la chaîne de valeur du cacao.

2

Secteur privé du cacao

- Il est important que les **petites, moyennes et grandes entreprises du secteur privé du cacao** s'unissent pour œuvrer à l'éradication du travail des enfants et de la déforestation. Les actions visant à relever ces défis ne doivent pas se limiter aux grandes sociétés mais doivent également inclure les petites et moyennes entreprises. De nombreuses petites et moyennes entreprises, mais aussi certaines des plus grandes, ne se sont pas encore engagées dans la diligence raisonnable.
- Le secteur privé devrait résolument se concentrer sur l'**intensification des initiatives actuelles et envisagées**. Celles-ci comprennent le SSRTE et les sujets identifiés dans le cadre du partenariat public-privé (PPP) Children First in Cocoa; par exemple, le Child Learning and Education Facility (CLEF), le Early Learning and Nutrition Facility (ELAN), la nutrition scolaire, l'enregistrement des naissances et l'éducation, y compris l'enseignement technique et la formation professionnelle (EFTP). En plus de poursuivre le développement et la mise à l'échelle du PPP en Côte d'Ivoire, il conviendrait de poursuivre le développement complet du PPP au Ghana.



- Au cours de la phase initiale (1 à 2 ans), toutes les sociétés devraient être tenues de développer leurs systèmes afin de prendre en compte les accords de **diligence raisonnable volontaires et obligatoires** et de mettre en œuvre ces systèmes si ce n'est pas encore le cas. Les petites et moyennes entreprises (PME) actives dans la chaîne de valeur devraient être formellement tenues d'adhérer à la diligence raisonnable obligatoire. Cela concerne aussi bien les PME nationales qu'internationales. Cela inclut également les grandes sociétés qui ne mettent pas encore en œuvre la diligence raisonnable dans leur chaîne de valeur du cacao.
- Au cours de la période initiale, **il convient d'aborder les actions les plus cruciales et leur intégration**. À court terme, une attention particulière doit être accordée au renforcement des capacités, à la réduction de la pauvreté, à la modernisation de la production, à l'enregistrement des naissances, à l'amélioration de l'accès à une éducation de qualité et à d'autres services sociaux. L'alimentation scolaire doit faire partie intégrante de toutes les actions d'éducation.

3

Organisations de commerce équitable, réseaux de défense, organisations de normalisation et agences de mise en œuvre

- Tous ont un rôle clé à jouer pour garantir une mise en œuvre appropriée de la **diligence raisonnable**. Cela est particulièrement vrai au niveau des exploitations agricoles, afin que le travail des enfants ne soit pas dissimulé mais objectivement identifié, examiné et traité.

4

Organisations internationales

- Elles mettront en œuvre leur **mandat pour soutenir** les gouvernements de Côte d'Ivoire et du Ghana dans leur démarche de mise en œuvre de politiques et de stratégies relatives à l'éradication du travail des enfants et à une production durable de cacao.

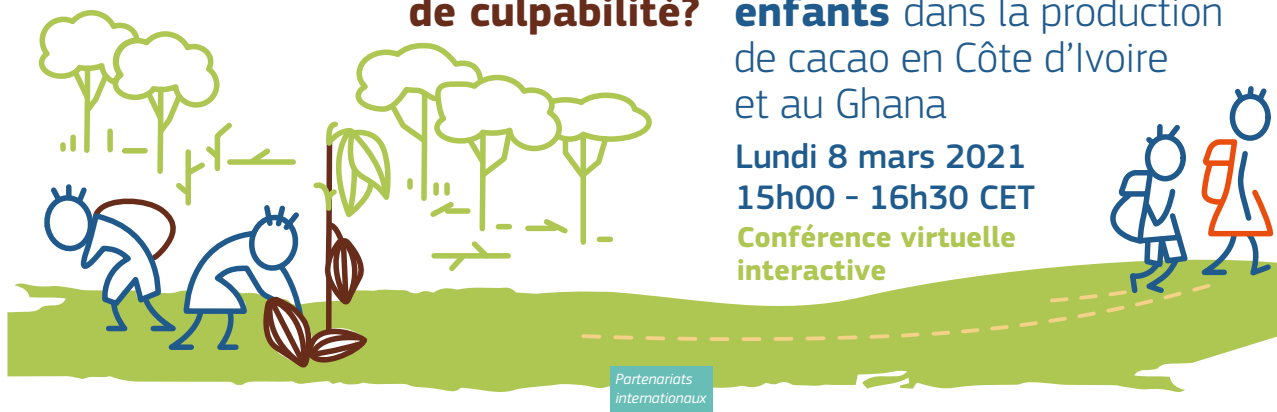
PRÉSENTATION DES RÉSULTATS



Du chocolat exempt de culpabilité?

Mettre fin au **travail des enfants** dans la production de cacao en Côte d'Ivoire et au Ghana

Lundi 8 mars 2021
15h00 - 16h30 CET
Conférence virtuelle interactive



Partenariats internationaux

La Commission européenne a organisé une conférence le 8 mars 2021, au cours de laquelle les auteurs de l'étude ont eu l'occasion de présenter les résultats, notamment à ceux qui ont contribué à l'étude.

Il est essentiel que tous les acteurs soient impliqués si l'on souhaite que les recommandations formulées par le rapport soient adoptées. Le rapport appelle à la mise en place de plateformes multipartites à tous les niveaux, et en particulier au niveau décentralisé (districts, sous-préfectures), avec une mise en œuvre intégrée et une allocation de fonds suffisante pour combler les lacunes de manière exhaustive.

Les participants ont soutenu sans réserve les conclusions de l'étude et ont apprécié l'ampleur et l'exhaustivité du rapport et ses recommandations ambitieuses. L'une des principales questions soulevées portait sur la manière de mobiliser tous les acteurs en vue de mettre les résultats en œuvre.

La CE a remercié les consultants pour leur rapport indépendant. La valeur ajoutée tient à la nature intégrée et exhaustive de l'étude. La nécessité d'une approche intégrée qui aborde l'éducation, la protection de l'enfant, le renforcement des règles et les autres questions soulevées, doit être la principale conclusion et un élément que toutes les parties prenantes doivent prendre en compte pour s'attaquer efficacement au travail des enfants et, à terme, l'éradiquer.

La CE a reconnu que de nombreux efforts ont été déployés, mais que bien d'autres sont encore nécessaires. Elle a en outre manifesté son engagement par le lancement récent de [l'initiative en faveur du cacao durable](#) et la consultation de la [proposition de législation européenne sur la gouvernance d'entreprise durable](#).

La CE soutient pleinement la conclusion de l'étude qui appelle à une approche intégrée et à des alliances nationales qui doivent inclure les gouvernements, le secteur privé et les organisations de la société civile travaillant ensemble dans une alliance stratégique, aux niveaux local, régional et international.

L'éradication du travail des enfants est une priorité évidente pour l'UE, et la présidente de la Commission européenne, Ursula von der Leyen, a appelé à une [tolérance zéro du travail des enfants dans les politiques commerciales de l'UE](#), ce qui est conforme aux valeurs de l'UE.

La CE a exprimé l'espoir que cette étude puisse donner un nouvel élan et appelle toutes les parties prenantes concernées à se réunir pour mettre les conclusions de l'étude en application.

- [Lien vers le programme et la présentation de l'événement](#)
- [Lien vers l'enregistrement de la session](#) (mot de passe pour accéder à la vidéo: 08032021)